

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 23 novembre 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Présents : Etienne Rougeaux, Philippe Brochet, Sandra Hählen, Stéphane Ramaux, Virginie Pate, Alain Bigueur, Paulette Giancatarino, Jean Marie Truchot, Jean Baptiste Chevanne, Jean Théry, Christian Vuillet

Excusés

Absents

Pour avis technique
Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Abondement du fonds territorial pour l'aide aux commerces

Point Loi d'Orientation sur les Mobilités

Organisation des commissions

Point Groupe Scolaire

Projet Accueil du public en forêt de Chaux

Ordre du jour du conseil communautaire

Attribution de marchés en assainissement et eau potable

Validation prêt bancaire

Questions diverses

1. Abondement du fonds territorial pour l'aide aux commerces locaux

La région propose d'abonder le fonds territorial auquel nous avons participé à l'issue du premier confinement. La région propose d'abonder 2€ quand la collectivité met 1€ par habitant pour accompagner les commerces. Ce fonds peut permettre d'intervenir en fonctionnement. 38 commerces sont fermés administrativement à ce jour sur le Val d'Amour. Certains sont ouverts partiellement avec des ventes à emporter.

Le règlement d'intervention proposé par la région est assez large, charge à la collectivité de définir ses modalités. Quelques points restent à préciser : nous pourrions intervenir dans la limite de perte de chiffre d'affaire une fois retiré le fonds de solidarité de l'Etat.

L'objectif est de pouvoir aider un maximum de commerces.

Il est proposé de plafonner le montant à 6000€ ce qui permet d'être cohérent avec les autres aides intercommunales. Nous pouvons également aider les commerces qui n'auraient pas fait de demande au titre du fonds de solidarité, mais il faut veiller à ne pas se substituer aux aides de l'Etat afin de pouvoir aider un maximum de professionnels.

Il s'agit d'une aide « au cas par cas ».

Il est proposé de constituer une commission ad hoc constituée par une partie de la commission économie pour examiner les dossiers pour ensuite les faire valider en bureau. En commission, il faut insister sur l'aspect confidentiel des données qui seront transmises à la communauté de communes.

Il faut évaluer le nombre de dossiers passés au fonds de solidarité en amont en se mettant en lien avec la DDFIP.

Lors du prochain bureau, un bilan sera présenté sur les dépenses au titre du fonds de solidarité et du COVID.

Des négociations sont en cours pour que l'on puisse donner accès aux commerçants du Val d'Amour sur la plateforme d'achat en ligne développée par Cœur du Jura.

2. Point Loi d'Orientation sur les Mobilités

Ce point sera abordé en 2 temps ;

- Premier temps de sensibilisation pour avoir en tête ce qu'il y a dans cette loi.
- Le second temps pour proposer une décision au conseil communautaire pour une prise de compétence ou non.

Le cadre général

L'objectif principal de cette loi est de mieux organiser les différents services de mobilité en identifiant une Autorité Organisatrice des Mobilités par territoire (AOM), qui seront les EPCI et à défaut les Régions.

Les services regroupés dans la compétence mobilités sont :

- Les transports réguliers de transport public ;
- Le transport public à la demande ;
- Le transport scolaire ;
- La mobilité solidaire (faciliter l'accès aux transports pour les personnes à mobilité réduite ou fragiles) ;
- La mobilité partagée (Covoiturage, voiture partagée etc.) ;
- Les mobilités actives (voies douces, location de vélos etc.).

Les AOM n'ont pas l'obligation d'organiser l'ensemble de ces services, elles doivent choisir ceux qu'elle souhaite organiser, sans minimum (elles peuvent prendre la compétence et choisir de n'exercer aucun service).

Les Communautés de communes peuvent également proposer la mise en place de services de conseils et d'accompagnement individualisé pour les personnes vulnérables (économiquement, socialement, en situation de handicap), aux employeurs, etc...

Devenir AOM doit permettre :

- D'élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre du projet de territoire ;
- De devenir un acteur identifié et légitime ;
- De décider des services que la communauté de communes souhaite organiser ou soutenir ;
- De rechercher des solutions à une échelle qui corresponde aux besoins.

Bassins de mobilité et contrats de mobilité

En début d'année 2020 la Région a défini des bassins de mobilités. Le Val d'Amour est intégré au bassin du Dolois avec : Grand Dole, Jura Nord, Plaine Jurassienne et Cœur du Jura. Les agglomérations ont obligatoirement la compétence.

Des contrats opérationnels de mobilités sont en cours d'élaboration par la Région. Ils permettront de cerner les enjeux et de définir des axes stratégiques à l'échelle de chaque bassin de mobilité.

A priori, que la Communauté de communes soit ou non compétente en matière de mobilité, elle sera cosignataire des contrats opérationnels de mobilité

Les Communautés de communes pourront ainsi définir des stratégies sur leur territoire qui seront des déclinaisons locales de ces contrats.

Si la Communauté de communes n'exerce pas la compétence c'est la Région qui devient AOM. Les modalités pratiques de mise en œuvre ne sont pas définies à ce jour mais les Régions pourront décider de répercuter une compétence aux EPCI.

Les obligations en cas de prise de compétence

Le contrat signé avec la région définit les modalités d'action communes des AOM (région et EPCI) : horaires, tarification, information et accueil du public, points de vente, PEM, coordination des interventions avec les gestionnaires de voirie (notamment Etat, Département et communes).

Les AOM sont tenues de rendre compte annuellement de la mise en œuvre des contrats.

Financements

Les financements mobilisables pour exercer la compétence se limiteront principalement aux appels à projets et aux fonds propres de la Communauté de communes.

La Communauté de communes en cas de prise de compétence peut lever le versement transport des entreprises, si elle finance une ligne régulière hors transports scolaires. Seules les entreprises de plus de 10 salariés sont concernées par ce versement.

Au niveau du Val d'Amour

La majorité des services mobilité sont organisés par la Région : TER, Bus, services numériques.

Aujourd'hui la CCVA intervient uniquement sur les mobilités douces. Quelle que soit la décision sur la LOM, ces actions pourront toujours être réalisées notamment au titre des compétences environnement et tourisme.

L'aménagement du PEM de Mouchard pourrait être réalisé au titre de la compétence Aménagement du territoire.

Plusieurs questions se posent :

- Quel sera l'engagement des autres acteurs suite à cette prise de compétence ? exemple du Département, continuera-t-il à aider sur les voies douces ?
- Si on choisit de ne prendre que les mobilités actives, que deviendront les autres services ?
- Si on ne prend pas la compétence quelles répercussions ?
- Si on prend la compétence, sur 1 ou plusieurs services, l'évolution de la loi à moyen et long terme pourrait conduire à une prise de compétence totale par les EPCI
- Quels moyens humains pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues au contrat ?
- Évaluation du risque si la région décide par exemple de ne plus assurer les transports méridiens scolaires avec la possibilité qu'elle nous « renvoie la balle » ?
- Si la Communauté de communes prend la compétence mais qu'elle décide de n'organiser aucune service quels avantages / inconvénients ?

La décision doit être prise avant le 31 mars 2021 pour une application en juillet 2021.

Les mobilités sont des connexions entre les réseaux. Notre périmètre semble trop petit pour une prise de compétence. La question est de savoir comment la LOM va être articulée avec les schémas régionaux en cours, notamment le SRADDET, et nous n'avons pas toutes les clés de compréhension aujourd'hui.

Des données complémentaires seront amenées lors du prochain bureau.

3. Organisation des commissions

La tenue des instances est désormais possible. On a de nouveau perdu du temps avec ce second confinement. L'objectif était de travailler sur le projet de territoire afin d'avoir des orientations. Il est proposé de profiter des commissions organisées en cette fin d'année pour faire réfléchir les élus sur les orientations du mandat.

Les chefs de services seront sollicités pour proposer une organisation en commission qui permette aux élus de proposer des orientations pour le mandat durant 45 mn à 1H,

4. Point groupes scolaires

La prospective financière prévoit la construction de 2 nouveaux groupes scolaires. L'objectif est d'avoir un échange ouvert sur les projets afin de pouvoir identifier les échéances sur le plan financier.

Mont sous Vaudrey

Une première réunion avec les 10 communes a eu lieu pour connaître le positionnement des maires. Une seconde rencontre est prévue en début d'année. La commune de Mont sous Vaudrey est en recherche d'un terrain.

L'objectif est de renforcer le collège de Mont sous Vaudrey, et il est probable que les communes soient sollicitées pour une modification de carte scolaire afin de conforter la place du collège sur le territoire.

Mouchard

Une réunion a eu lieu également. Les positions n'ont pas beaucoup changé. La question de la situation du groupe reste d'actualité. Deux sites avaient été imaginés : aux Varraches et au carrefour de la commune de Cramans (Tuileries). Le premier chiffrage qui a été réalisé par le SIDEC montre un différentiel important pour la réalisation des voiries que la commune ne peut pas assumer pour le moment compte tenu de ses finances.

La réhabilitation des écoles existantes est aussi une possibilité. La mairie souhaiterait réaliser une étude de faisabilité.

La construction du groupe au sein de l'enceinte du Lycée est une 4^{ème} option. Le terrain pourrait être mis à disposition, la restauration assurée par le lycée. La question est la surface disponible aujourd'hui.

Ce qui est important est de savoir où en est le niveau de réflexion afin d'identifier les incidences sur la communauté de communes. Nous respecterons le choix des communes en fonction des finances de l'intercommunalité.

5. Projet Accueil du public en forêt de Chaux

Ce dossier a mis un peu de temps à sortir. Une étude a été réalisée par l'ONF pour élaborer un schéma d'accueil en forêt de chaux. Cela permettait de fédérer 3 EPCI : Grand Dole, Val d'Amour et Jura Nord, qui œuvraient ensemble notamment sur l'entretien des voiries forestières. Par ailleurs, il y a un certain nombre de sites intéressants : baraques du 14, parc animalier, etc... En parallèle il y a les voies cyclables, le projet de la grande Saline. Le schéma d'accueil se traduit par une convention de partenariat qui reprend une série d'actions avec un portage réparti entre les 3 intercommunalités.

Les projets sont succinctement présentés en bureau. Pour le Val d'Amour, l'investissement prévisionnel est de 540 000€. La prospective financière intègre les projets. La DETR s'ouvrant aux voiries, il serait intéressant de solliciter l'Etat sur le projet.

Le projet sera proposé à la validation du conseil communautaire en décembre si nous avons en notre possession l'ensemble des éléments.

6. Ordre du jour du conseil communautaire

Le bureau prend connaissance de l'ordre du jour du conseil communautaire du 9 décembre.

Pour le projet en massif de Chaux, il sera reporté si nous n'avons pas le projet de délibération qui doit nous être transmis par l'ARAPT.

7. Attribution des marchés suite commission MAPA et demande de financement DETR

Par délibération du 22 juillet 2020, le conseil communautaire a validé le projet de construction d'un nouveau château d'eau à Vaudrey et décidé d'engager la consultation des entreprises.

Les communes concernées ont été associées aux échanges avec les entreprises.

La Commission MAPA s'est réunie avant le bureau et propose de retenir :

- Retenir l'offre de base de l'entreprise Moingeon 21 230 LACANCHE pour le lot 1 « Construction d'un réservoir sur tour de 400 m3 » pour

1 076 625.00 €HT. Il était projeté à 830 000€ et du fait du classement en zone de sismicité de catégorie 3, il a fallu renforcer les structures.

- Retenir l'entreprise CARDEM secteur Cuenot Demat 25560 BANNANS pour le Lot 2 « Démolition du réservoir existant » pour 32 330 €HT

Il vous est proposé de :

- Suivre l'avis de la commission MAPA et retenir les entreprises ci-dessus
- Autoriser le président à signer les actes afférents
- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous et solliciter les aides afférentes
- Engager la collectivité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	1 119 830	Agence de l'Eau	856 681
Maîtrise d'œuvre	15 990	Etat (DETR)	122 383
Etudes préalables,	48 995	Autofinancement	244 766
Divers, imprévus, révision prix	39 015		
Total	1 223 830	Total	1 223 830

Les travaux vont se dérouler sur environ une année.

8. Validation prêt bancaire

Nous avons lancé une consultation bancaire à la rentrée de septembre pour 1 prêt de 1 M€ sur l'assainissement pour anticiper les travaux de 2021 (château eau, réseau, station d'épuration)

Seule la caisse d'épargne a fait une offre de prêt de 1 M€ pour assainissement. L'offre est valable 15 jours.

Le taux fixe proposé est de 0.75 % sur 25 ans amortissement trimestriel. Frais dossier « classiques » de 0.10 % de l'encours (1 000 €)

Le taux fixe moyen constaté en France métropolitaine par notre prestataire d'accompagnement à la gestion de la dette est de 0.76 % pour une durée identique sur les offres du 4^{ème} trimestre 2020.

Compte tenu que seule la caisse d'épargne a répondu, et que le taux proposé correspond à la moyenne actuelle nationale, il est proposé de retenir l'offre de la caisse d'épargne.

Le bureau est compétent pour valider la proposition et autorisé le président à signer le contrat de prêt.

A l'unanimité, le bureau valide la proposition de la caisse d'épargne.

9. Divers

DDFIP

Un conseiller au décideur local (CDL), en la personne de M. Cédric ACCARY (actuellement trésorier de Poligny) qui sera dédié, pour une partie de son temps de travail, à la CCVA et à ses communes membres.

Il est fortement souhaitable que le CDL soit, pour la partie de son temps de travail dédié à notre territoire, intégré dans les locaux du siège de la CCVA (point central géographique).

Pour perdurer le plus possible dans la collectivité, le CDL devra être sollicité le plus possible par le couple CCVA-communes, notamment sur les points suivants :

- Aide à la préparation des BP,
- Aides aux écritures comptables spécifiques,
- Inventaire et recollement comptable,
- Transferts des budgets de zone ou lotissement au budget principal,
- Prospective financière...

Un suivi de ses missions sera effectué par la DDFIP et la pérennisation de sa présence sur le territoire dépendra des sollicitations effectuées.

Demande de DETR projet de territoire

Le bureau à l'unanimité valide le plan de financement et décide de solliciter une aide financière au titre de la DETR de 11 265€, soit 60% du coût global, pour l'élaboration du projet de territoire.

Dépenses		Recettes	
Stage rémunéré 16 semaines	2 200,00 €	DETR	11 265,00 €
Prestataire extérieur	16 575,00 €	Autofinancement	7 510,00 €
Total	18 775,00 €	Total	18 775,00 €
<i>Pour mémoire</i>			
<i>Pacte de gouvernance</i>			
<i>Intervention DGS</i>	<i>5 000,00 €</i>	<i>Autofinancement</i>	<i>9 000,00 €</i>
<i>20 séances de 4h et</i>			
<i>préparation</i>			
<i>Contrat de projet</i>			
<i>Encadrement stagiaire</i>			
<i>Intervention cheffe de service</i>	<i>4 000,00 €</i>		
<i>16 jours</i>			
<i>Sous Total</i>	<i>9 000,00 €</i>	<i>Sous Total</i>	<i>9 000,00 €</i>
TOTAL GENERAL	27 775,00 €		27 775,00 €

Demande DETR groupe scolaire Chamblay surcoûts COVID

Demander 60% du surcoût lié au COVID :

- Immobilisation de la base vie,
- Immobilisation du matériel : grille chantier, etc...

Le bureau valide la demande de financement DETR pour les surcoûts COVID

Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Le bureau, à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention de 15 000€ à la DRAC de BFC pour l'année 2020 au titre du CTEAC 2020-2021
- de verser une subvention de financement de 30 000€ au total pour l'année 2020-2021 (15000 à la Cie du cri du moustique et 15000 à Tricyclique Dol).

Festival des Semeurs

Suite à la consultation lancée le 16/10/2020 pour trouver un prestataire pour le marché susvisé et restée sans réponse à l'issue le 7/11/2020, le bureau à l'unanimité :

- déclare infructueux ce marché
- autorise le président à recourir à une procédure négociée avec le prestataire sortant, la compagnie Divertimento.

Demande de soutien Music Chaux

Music Chaux demande un soutien financier pour compenser les pertes COVID. Ils proposent que l'on fasse l'acquisition de 2 prestations. Le bureau valide l'acquisition des 2 formes proposées pour des dates à fixer en 2021 et pour les montants suivants :

- 1000€ pour le spectacle "Notes de comtois" avec la formation OHPC,
- 600€ pour la formation fanfare des Chaux de vent pour une prestation de notre choix durant l'année 2021 (par exemple, la rando).

Point FTTH

Le programme prend du retard à nouveau sur l'ensemble du programme sur un peu plus d'un trimestre. Un point sera fait en conseil communautaire.

La séance est levée à 20H00.

Le Président

Etienne Rougeaux